



Parc national  
Wapusk

# Plan directeur

2017



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada



2017

Parc national du Canada  
Wapusk

Plan directeur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée  
par le directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2017.

*This publication is also available in English.*

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada**

Parcs Canada  
PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL WAPUSK

Également publié en anglais sous le titre :  
WAPUSK NATIONAL PARK MANAGEMENT PLAN

Également disponible sur Internet.

ISBN: R64-497/2017F-PDF

N° du cat.: 978-0-660-08997-3

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou des questions connexes  
PARC NATIONAL WAPUSK :**

**PARC NATIONAL DU CANADA WAPUSK**

C.P. 127  
CHURCHILL (MANITOBA) R0B 0E0  
CANADA

Tél. : 204-675-8863, téléc. : 204-675-2026

Courriel : [wapusk.np@pc.gc.ca](mailto:wapusk.np@pc.gc.ca)

<http://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/mb/wapusk/index.aspx>

*Sources des images de la page couverture*

*En haut, de gauche à droite : Petite Oie des neiges, Troupeau de caribous du cap Churchill*

*En bas : Ours polaire dans le parc national Wapusk*

## Avant-propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada appartiennent à tous les Canadiens et Canadiennes et offrent des expériences authentiquement canadiennes.

Ces endroits spéciaux forment l'un des plus beaux et plus vastes réseaux d'aires patrimoniales naturelles et culturelles protégées au monde.

Le gouvernement s'est engagé à protéger notre patrimoine naturel et culturel, à élargir le réseau des aires protégées et à contribuer au rétablissement des espèces en péril. Nous devons en même temps continuer d'offrir de nouveaux programmes et activités innovateurs axés sur les visiteurs et la sensibilisation pour permettre à davantage de Canadiens et de Canadiennes de découvrir les sites de Parcs Canada et d'apprendre au sujet de notre histoire, environnement et culture.

Ce nouveau plan directeur du parc national Wapusk du Canada vient appuyer cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés dans le cadre de consultations et de contributions exhaustives de personnes et d'organismes divers, dont les peuples autochtones, des résidents locaux et régionaux, des visiteurs et l'équipe dévouée œuvrant à Parcs Canada.

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation sont une priorité pour le gouvernement du Canada. J'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué à ce plan pour leur engagement et leur esprit de collaboration.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, j'applaudis cet effort concerté, et je suis heureuse d'approuver le Plan directeur du parc national Wapusk du Canada.

**Catherine McKenna**

*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et  
ministre responsable de Parcs Canada*



## Recommandations

*Recommandé par :*

---

Daniel Watson  
*Directeur général de l'Agence  
Parcs Canada*



---

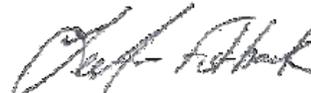
Marilyn K. Peckett  
*Directeur d'unité de gestion  
Unité de gestion du Manitoba  
Parcs Canada*

## Fiche de recommandation du Conseil de gestion de Wapusk

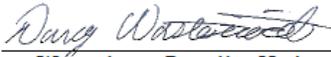
*Recommandé par :*



Lorraine Brandson, Ville de Churchill



LeeAnn Fishback, Ville de Churchill



Darcy Wastesicoot, Première Nation de York Factory



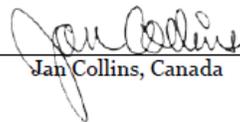
Darryl Hedman, Province du Manitoba



Pierce Roberts, Province du Manitoba



Karen Blackburn, Canada



Jan Collins, Canada

Note: Deux sièges pour la nation crie de Fox Lake et un siège pour la Première nation de York Factory sont vacants, les membres du conseil d'administration sont en attente.

## Résumé

Créé en 1996, le parc national du Canada Wapusk représente la région des basses terres de la baie d'Hudson et de la baie James dans le réseau des parcs nationaux. Le parc englobe la zone de transition entre la forêt boréale et la toundra arctique, et protège l'une des plus fortes concentrations de tanières de mise bas d'ours polaires dans le monde.

La gestion du parc est soutenue par le Conseil de gestion du parc national Wapusk, qui compte dix membres. Le Conseil donne des avis à la ministre sur la planification, la gestion et le fonctionnement du parc.

L'évaluation de l'état du parc de 2016 présente trois principaux enjeux : la faible participation des peuples autochtones à la gestion du parc; la nécessité de développer l'offre de base de Parcs Canada en matière de services aux visiteurs; et la nécessité de bien comprendre l'état de l'intégrité écologique du parc. De plus, dans le cadre des analyses d'établissement de la portée, on a dégagé la nécessité de tenir compte de la gestion des ressources culturelles pendant la planification de gestion.

Le présent plan directeur du parc national Wapusk, qui remplace celui de 2007, se fonde sur les engagements et les objectifs du plan directeur précédent et renforce les réalisations des dix dernières années. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur et procédera à l'examen de ce plan tous les dix ans ou avant, au besoin.

Voici les trois stratégies clés du plan directeur de dix ans :

**Stratégie clé 1 : Viser une participation accrue des peuples autochtones régionaux et une mise en valeur élargie de la culture autochtone**

La participation des peuples autochtones à la gestion du parc est essentielle à l'élaboration et à la concrétisation de la vision du parc. Dans l'esprit de la réconciliation, Parcs Canada collaborera avec les peuples autochtones pour veiller à ce que leurs conseils et leurs perspectives fassent partie du processus décisionnel et que leurs cultures, d'hier et d'aujourd'hui, soient mises en valeur avec exactitude dans les messages du parc.

**Stratégie clé 2 : Établir des liens, et inspirer les Canadiens**

Parcs Canada veut rapprocher le public de l'environnement naturel et culturel impressionnant et sans pareil du parc national Wapusk. En améliorant la compréhension et l'appréciation du parc et de son histoire humaine, on permettra aux visiteurs, sur les lieux et à distance, d'effectuer un rapprochement avec le parc et on en fera des ambassadeurs de l'intendance du parc.

**Stratégie clé 3 : Maintenir un parc en santé pour tous**

Les Canadiens peuvent être fiers de l'intégrité des écosystèmes exceptionnels et de l'histoire culturelle du parc national Wapusk que Parcs Canada, ses partenaires autochtones et autres partenaires, les intervenants et les chercheurs s'efforcent de protéger.



## Table des matières

Avant-propos.....	iii
Recommandations.....	v
Résumé.....	vii
1.0 Introduction .....	1
2.0 Importance du parc national Inscrire le nom .....	3
3.0 Contexte de planification.....	3
4.0 Vision .....	6
5.0 Stratégies clés .....	7
6.0 Zonage et réserve intégrale désignée.....	10
7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique .....	13
 <b>Maps</b>	
Carte 1 : Cadre régional.....	2
Carte 2 : Zonage du parc national Wapusk.....	12



## 1.0 Introduction

Le parc national Wapusk est situé sur la rive ouest de la baie d'Hudson dans le Nord-Est du Manitoba. Il est bordé par la baie d'Hudson au nord et à l'est et par l'aire de gestion de la faune de Churchill (AGFC) à l'ouest et au sud. L'aire de 11 475 km<sup>2</sup> choisie pour créer le parc national Wapusk faisait à l'origine partie de la grande AGFC, établie par la province du Manitoba en 1978 afin de gérer et de protéger les espèces sauvages et leur habitat. Le parc s'étend dans la zone de transition entre la forêt boréale et la toundra arctique. Cette région a été considérée comme la plus représentative, dans l'ensemble, des basses terres de la baie d'Hudson et de la baie James, l'une des 39 régions naturelles des parcs nationaux terrestres du Canada. La signature du protocole d'entente fédéral-provincial (entente de création du parc) le 24 avril 1996 a officialisé la création du parc national Wapusk.

L'Agence Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à les protéger et à les mettre en valeur afin que les générations d'aujourd'hui et de demain puissent en profiter. Axée sur l'avenir, la gestion stratégique de chaque parc national, aire marine nationale de conservation, canal patrimonial et lieu historique national géré par Parcs Canada soutient la vision suivante :

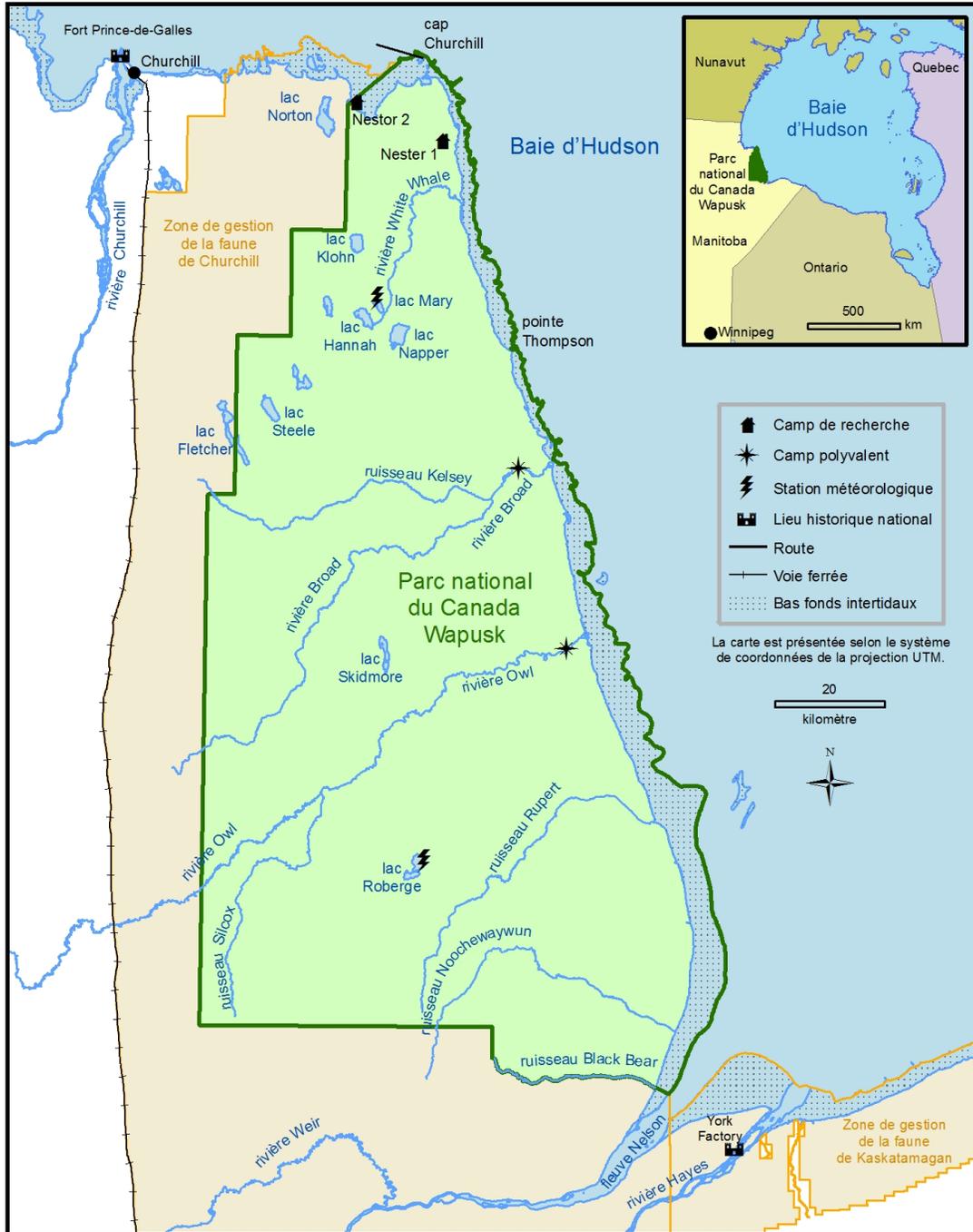
*Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.*

L'Agence Parcs Canada, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, doit rédiger un plan directeur pour chaque parc national. Le *Plan directeur du parc national du Canada Wapusk*, après avoir été approuvé par la ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, sert à la reddition des comptes de Parcs Canada envers la population canadienne et décrit de quelle façon l'équipe de gestion de ce parc national obtiendra des résultats tangibles à l'appui du mandat de l'Agence.

Le plan directeur expose une orientation stratégique claire pour la gestion et l'exploitation du parc national Wapusk en établissant une vision, des stratégies clés et des objectifs. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur, et procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

Le Conseil de gestion du parc national Wapusk a participé à la préparation du présent plan directeur et du précédent. Il compte des représentants des collectivités voisines de Churchill, de la Nation crie de Fox Lake et de la Première Nation de York Factory. La consultation des partenaires autochtones, des intervenants clés et du public est aussi un volet important de l'établissement de l'orientation future du parc national.

Le plan directeur n'est pas une fin en soi. L'Agence Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu à l'égard de la gestion du parc national Wapusk dans les années à venir.



Carte 1 : Parc national Wapusk

## 2.0 Importance du parc national Wapusk

Le grand écosystème du parc national Wapusk est connu à l'échelle nationale et internationale pour son importante diversité biologique. Représentant les basses terres de la baie d'Hudson et de la baie James dans le Plan de réseau des parcs nationaux, cette région côtière est située dans la zone de transition entre la forêt boréale et la toundra arctique. Elle constitue l'habitat d'une grande variété d'espèces végétales et animales. *Wapusk* est un mot cri qui signifie « ours blanc ». Ce nom revêt une signification spéciale, car il représente le lien étroit qu'entretient l'une des cultures associées au parc avec l'ours polaire, une espèce inscrite sur la liste des espèces préoccupantes en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (2011) du gouvernement fédéral, et dont les tanières de mise bas sont protégées par le parc.

Le secteur est depuis longtemps utilisé par les peuples autochtones, qui vivent et voyagent dans la région depuis des milliers d'années. Il demeure important pour plusieurs groupes autochtones, dont deux groupes signataires du Traité no 5, à savoir les communautés cries de la Première Nation de York Factory et de la Nation crie de Fox Lake. Les Dénés de Sayisi et les Inuits considèrent aussi les secteurs côtiers du nord du parc comme un prolongement de leurs territoires traditionnels au sud. Ces groupes ont exprimé un intérêt soutenu dans le maintien ou le rétablissement de liens avec les terres du parc.

Le parc national Wapusk comprend une partie des terres entre les lieux historiques nationaux (LHN) York Factory et du Fort-Prince-de-Galles, deux centres historiques du commerce. À l'époque de la traite des fourrures, les terres étaient une source de fourrures et de provisions pour ces deux postes de traite et servaient de corridor de déplacement. Ces trois lieux patrimoniaux (le parc national Wapusk et les LHN York Factory et du Fort-Prince-de-Galles) sont administrés par Parcs Canada et représentent un élément de l'offre touristique particulière dans le Nord du Manitoba.

Des années 1940 aux années 1980, les terres à l'intérieur et autour du parc ont servi à des fins militaires et de prospection minérale. Les militaires utilisaient cet endroit comme zone d'impact et de récupération des fusées pour la Base de lancement de fusées de recherche de Churchill. Dans les années 1960, le parc a également servi de base pour la prospection minérale extracôtière dans les environs.

Le 20e anniversaire de l'établissement du parc a été célébré en 2016; cependant, la recherche dans la grande région du parc national Wapusk a commencé bien avant la création du parc. La tradition d'effectuer des recherches nationales et internationales sur un vaste éventail de sujets se poursuit encore aujourd'hui.

## 3.0 Contexte de planification

La planification et la gestion du parc national Wapusk sont influencées par les facteurs contextuels suivants :

**Création et but du parc:** La signature du protocole d'entente fédéral-provincial pour le parc national Wapusk (entente de création du parc) le 24 avril 1996 a officialisé la création du parc national Wapusk. L'Unité de gestion du Manitoba de Parcs Canada administre le parc national Wapusk à partir de ses bureaux à Churchill, au Manitoba.

L'entente relative à l'établissement du parc compte plusieurs objectifs distincts :

1. Veiller à la création du parc national Wapusk, en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*;

2. Reconnaître l'importance naturelle des terres de la Couronne avoisinantes, gérées en vertu de la *Loi sur la conservation de la faune* ou de toute autre loi du Manitoba applicable;
3. Prévoir la planification, la gestion et l'exploitation complémentaires des terres du parc et des terres de la Couronne;
4. Respecter les droits ancestraux et issus de traités existants et permettre la poursuite de l'utilisation traditionnelle des terres du parc et de ses ressources renouvelables par les Autochtones, tel qu'il est décrit plus en détail aux articles 5 et 13 de l'entente;
5. Prévoir certains privilèges traditionnels pour les utilisateurs non autochtones locaux (utilisateurs traditionnels locaux) des terres du parc.

**Conseil de gestion du parc national Wapusk:** Le Conseil de gestion du parc national Wapusk, qui compte dix membres, contribue à la gestion du parc. Il est formé de deux représentants de chacun des gouvernements, administrations ou collectivités suivants : gouvernement du Canada, province du Manitoba, Ville de Churchill, Première Nation de York Factory et Nation crie de Fox Lake. Les membres du Conseil sont recommandés par leur gouvernement, administration ou collectivité respectif et nommés par le ministre responsable de Parcs Canada. Le Conseil donne au ministre des conseils sur la planification, la gestion et l'exploitation du parc. Il peut aussi tenir compte de l'aménagement des terres et de la gestion des ressources dans l'aire de gestion de la faune de Churchill adjacente, qui est administrée par la province du Manitoba.

**Facteurs de stress de grande envergure :** Deux facteurs de stress externes, soit les changements climatiques et la surabondance des petites oies des neiges, ont une incidence sur l'intégrité des écosystèmes du parc national Wapusk. L'impact des changements climatiques mondiaux serait à son plus fort dans les régions arctiques. En effet, depuis quatre décennies, les tendances météorologiques et le climat ont changé considérablement dans l'Arctique. Dans la baie d'Hudson, la débâcle a gagné trois semaines depuis un demi-siècle, ce qui influe sans doute sur la santé et la viabilité des ours polaires, pour ne nommer qu'un exemple d'impact. Les populations d'oies des neiges n'ont jamais été aussi abondantes; elles font du broutage excessif dans leurs aires de nidification et de rassemblement à l'échelle de l'Arctique, y compris dans le parc national Wapusk. Le broutage excessif et le déplacement subséquent de l'habitat vers l'intérieur des terres à des fins d'alimentation ont des répercussions profondes sur les communautés végétales et sur d'autres espèces et parcelles d'habitat. Le parc national Wapusk peut jouer un rôle de conservation en regard de ces facteurs de stress de grande envergure en appuyant la recherche et la surveillance qui contribuent à la compréhension des répercussions et en communiquant les résultats aux chercheurs et au grand public.

Jusqu'à maintenant, le rôle joué par Parcs Canada consiste à soutenir la recherche et la surveillance relatives à ces facteurs de stress externes, ainsi qu'à informer les visiteurs, les gestionnaires et les décideurs afin qu'ils aient une meilleure compréhension de ces facteurs.

**Tourisme et fréquentation:** Le parc national Wapusk est l'un des trois endroits administrés par Parcs Canada qui renforcent l'offre touristique locale à Churchill. En moyenne, le parc national Wapusk accueille environ 150 visiteurs par année. L'accès au parc est actuellement restreint; il doit se faire par bateau, hélicoptère, aéronef nolisé, autoneige ou véhicule tout terrain. À différentes périodes de l'année, les employés de Parcs Canada se rendent dans le parc de façon intermittente pour y faire des inspections, effectuer des travaux d'entretien, réaliser et appuyer des recherches, de la surveillance et des activités destinées aux visiteurs ainsi que pour diriger des initiatives de mobilisation des jeunes.

La majorité des visiteurs de la région restent dans le secteur de la ville et ne visitent pas le parc national. Les quelques touristes qui y vont ont recours aux voyagistes, qui les emmènent au parc par autoneige, véhicule de toundra ou aéronef. Les principaux points

de contact direct avec le public pour le parc national Wapusk sont le centre d'accueil de Parcs Canada à Churchill et le centre d'interprétation *Voyage à Churchill* au zoo du parc Assiniboine, à Winnipeg. Par ailleurs, le site Web et les médias sociaux de Parcs Canada et des groupes partenaires comme explore.org, dont la caméra Web permet d'observer les ours polaires au cap Churchill, offrent des possibilités de visite virtuelle du parc national Wapusk.

**Utilisation locale et traditionnelle :** La fréquentation du parc par les résidents autochtones et non autochtones du secteur est faible. L'entente relative à l'établissement du parc prévoit un accès aux terres du parc et aux ressources renouvelables et maintient certains privilèges traditionnels, comme la chasse au caribou et le piégeage sur les parcours de piégeage enregistrés dans le parc, pour certains bénéficiaires autochtones et non autochtones désignés. Les droits ancestraux et les droits issus de traités continueront d'être respectés dans le parc.

**Recherches dans le parc :** Des recherches variées sont effectuées dans le parc et, bien que le personnel du parc réalise certaines activités de recherche et de surveillance, la majorité des recherches sont menées par des organisations externes. Il s'agit entre autres d'universités, de groupes sans but lucratif et d'autres ministères. Par l'intermédiaire de ces entités, le parc mène depuis longtemps plusieurs programmes de travaux sur le terrain qui lui permettent de mobiliser les jeunes fréquentant l'école secondaire ou l'université. Dans l'ensemble, de nombreux projets de recherche ont eu lieu dans la région, dont certains sont antérieurs à la création du parc et portent principalement sur les sciences naturelles, notamment sur la faune (p. ex. ours polaires, renards et oies), la botanique, l'écologie, les changements climatiques; l'accumulation annuelle de neige, et le pergélisol.

**Revendications territoriales des Inuits :** Il y a actuellement, entre les gouvernements du Canada, du Manitoba et du Nunavut, des négociations liées à l'article 42 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut portant sur les droits des Inuits dans le parc national Wapusk. On peut s'attendre à un règlement qui clarifiera les droits et les intérêts des Inuits dans le parc national Wapusk.

**Changements depuis le plan de 2007 :** Environ 78 % des mesures recommandées dans le plan précédent ont été mises en œuvre ou ont été lancées et sont en cours. Parcs Canada reste déterminé à accroître les communications au sujet du parc et de l'importance de la préservation de l'intégrité écologique et culturelle du parc. Quatre symposiums sur la recherche et la surveillance dans le parc national Wapusk se sont tenus à Winnipeg et à Churchill et trois rapports sur la recherche et la surveillance et plusieurs exposés et programmes de diffusion externe y ont été présentés.

Les relations avec les partenaires du tourisme continuent d'être favorisées et approfondies. Parcs Canada a appuyé activement des initiatives uniques et authentiques, comme l'expérience du Tundra Buggy Lodge offerte par Frontiers North Adventures, et il a fourni l'expertise d'employés à cet égard.

En outre, l'objectif de sécurité des visiteurs de Parcs Canada été atteint de diverses manières. Un exemple digne de mention est la mise à jour des messages sur la sécurité au pays des ours polaires destinés aux visiteurs et à la collectivité de Churchill, effectuée en collaboration avec Parcs Canada, Développement durable Manitoba et la Ville de Churchill.

Depuis le dernier plan directeur, le nombre de services et d'installations s'est accru dans le parc, qui compte désormais deux nouvelles enceintes clôturées, une à la rivière Broad et l'autre à la rivière Owl. Grâce à ces enceintes, Parcs Canada a maintenant une plus grande capacité en matière de recherche, de tourisme et de gestion du parc.

## 4.0 Vision

La vision présentée ci-dessous décrit l'état souhaité pour le parc national Wapusk dans 15 à 20 ans.

Le parc national Wapusk, dont le paysage impressionnant n'a pas son pareil, est toujours d'une grande importance à l'échelle nationale et internationale en raison de son écosystème biologiquement diversifié et de l'habitat qu'y trouvent les ours polaires (pour la mise bas), d'autres mammifères et les oiseaux nicheurs. L'histoire culturelle du parc et les traditions des gens qui utilisent le parc sont expliquées aux visiteurs et transmises aux générations futures.

Les Premières Nations locales de York Factory et de Fox Lake, la Ville de Churchill et les Inuits, pour qui cette région revêt une signification spéciale, sont pleinement mobilisés et participent à la gestion du parc national Wapusk. La gestion et l'interprétation du parc tiennent compte de l'opinion des Autochtones, et les connaissances traditionnelles et locales sont davantage exploitées. Les cultures liées au parc sont mises en valeur par les communications, les activités de diffusion externe et la mobilisation des jeunes. Les peuples autochtones retirent des bienfaits économiques du parc par l'entremise d'emplois et du tourisme.

Les recherches et les connaissances autochtones et locales ont mené à une compréhension améliorée de l'intégrité écologique et culturelle dans le parc et au-delà. Le parc national Wapusk joue un rôle dans la gestion des facteurs de stress de grande envergure, comme les changements climatiques, en appuyant la recherche qui contribue à la compréhension des effets de ces facteurs de stress.

Les visiteurs s'imprègnent de l'esprit et de la tranquillité du parc national Wapusk, et établissent un lien personnel avec le précieux héritage culturel et naturel qu'englobe le parc. Le parc enrichit les possibilités d'écotourisme qu'offre le Nord du Manitoba, attire des gens ayant des champs d'intérêt diversifiés, favorise l'essor du tourisme durable sur les plans environnemental et social, et contribue à la vie économique des collectivités environnantes. Parcs Canada et ses partenaires offrent des expériences uniques, pouvant durer plusieurs jours et se dérouler en diverses saisons. L'accès au parc et les activités sont encouragés et organisés sans compromettre l'intégrité écologique du parc et sans entraîner de répercussions néfastes durables sur les terres.

Outre la visite des lieux, le public peut découvrir l'importance et les merveilles du parc grâce à la technologie et à des activités d'apprentissage et de diffusion externe. Le public a accès à des renseignements sur le parc sur Internet et dans les médias sociaux. Les expositions et les programmes au centre d'accueil de Parcs Canada à Churchill sont mis en valeur par des activités de diffusion externe et d'éducation dans les collectivités locales du Nord et à Winnipeg.

## 5.0 Stratégies clés

Trois stratégies clés définissent l'orientation de la gestion du parc national Wapusk pour les dix prochaines années. Les stratégies, et leurs objectifs et cibles connexes visent à réaliser la vision pour le parc au moyen d'une approche intégrée à la gestion de parc. À moins d'indication contraire, toutes les cibles doivent être atteintes au cours de la période visée par le plan. Des mises à jour annuelles de la mise en œuvre seront fournies pour mobiliser les collectivités autochtones régionales, les partenaires, les intervenants et le grand public.

### **Stratégie clé 1 : Viser une participation accrue des peuples autochtones de la région et une mise en valeur élargie de la culture autochtone**

La participation des peuples autochtones à la gestion du parc est essentielle à l'élaboration et à la concrétisation de la vision du parc. Dans l'esprit de la réconciliation, Parcs Canada collaborera avec les peuples autochtones pour veiller à ce que leurs conseils et leurs perspectives fassent partie du processus décisionnel et que leurs cultures, d'hier et d'aujourd'hui, soient mises en valeur avec exactitude dans les messages du parc.

**Objectif 1 :** Tenir compte des points de vue des Autochtones, y compris le savoir traditionnel, et les intégrer dans les décisions liées à la gestion du parc.

*Cibles :*

- En collaboration avec les collectivités autochtones et les dépositaires du savoir, on intègre les connaissances autochtones et locales à la gestion du parc, notamment au plan de surveillance de l'intégrité écologique, à l'énoncé des valeurs des ressources culturelles et au plan de surveillance connexe.
- Les Autochtones font spontanément part de leurs histoires et traditions liées au parc national Wapusk et à la grande région du parc national Wapusk.
- Parcs Canada travaille avec les collectivités autochtones pour inciter les jeunes à accompagner les aînés dans le parc afin de favoriser la transmission des connaissances sur les écosystèmes du parc, la culture traditionnelle et les notions de survie sur le terrain.
- Parcs Canada transmet l'information liée aux écosystèmes du parc, à son histoire et à ses ressources culturelles aux collectivités autochtones locales, notamment aux jeunes et dans les écoles.
- On incite les chercheurs à faire participer les membres des collectivités autochtones à la conception et à la réalisation des recherches.

**Objectif 2 :** Les peuples autochtones de la région sont au courant des possibilités économiques et ils en profitent.

*Cibles :*

- Des communications fréquentes et efficaces ont lieu entre le personnel de Parcs Canada et les collectivités autochtones qui ont des liens avec le parc national Wapusk et la ville de Churchill.
- Des programmes visant à faciliter l'accès à des carrières dans le parc sont en place et Parcs Canada réussit à recruter des Autochtones au sein de l'effectif du parc.
- Les stratégies d'embauche du parc sont développées de façon à inclure davantage d'activités de recrutement actif, une formation accrue et la possibilité d'un soutien supplémentaire de Parcs Canada pour les résidents du Nord.
- Les Autochtones et les résidents du Nord sont bien représentés au sein de l'effectif du parc national Wapusk, conformément à l'entente sur l'établissement du parc.
- À la demande des peuples autochtones de la région, des produits autochtones sont en vente au centre d'accueil de Parcs Canada à Churchill.

**Objectif 3 :** Le parc national Wapusk est un chef de file à Churchill pour ce qui est de la célébration des cultures d'hier et d'aujourd'hui et de la communication d'information aux Autochtones et aux non-Autochtones, ce qui permet aux visiteurs d'effectuer un rapprochement avec l'histoire et la culture locales.

*Cibles :*

- Des expériences autochtones authentiques et pratiques sont accessibles aux visiteurs du centre d'accueil.
- Parcs Canada et ses partenaires autochtones et communautaires participent à la création de nouveaux produits destinés aux visiteurs qui sont axés sur la culture autochtone.
- Tous les employés du parc national Wapusk reçoivent une formation culturelle conformément à l'appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et réconciliation, lequel souligne la nécessité d'offrir aux employés fédéraux un enseignement sur l'histoire des peuples autochtones, l'histoire des pensionnats indiens et les séquelles qu'ils ont laissées, les traités, les droits ancestraux ainsi que la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

**Stratégie clé 2 : Établir des liens, et inspirer les Canadiens**

Parcs Canada veut rapprocher le grand public de l'environnement naturel et culturel impressionnant et sans pareil du parc national Wapusk. En améliorant la compréhension et l'appréciation du parc et de son histoire humaine, on permettra aux visiteurs, sur les lieux et à distance, d'effectuer un rapprochement avec le parc et on en fera des ambassadeurs de l'intendance du parc.

**Objectif 1 :** Augmenter le nombre de visiteurs au parc national Wapusk et les attirer au moyen d'occasions inédites et novatrices de vivre des expériences uniques.

*Cibles :*

- Une offre de services de base est élaborée en travaillant de concert avec les partenaires locaux, régionaux, nationaux et autochtones pour harmoniser les intérêts des visiteurs et les tendances en matière de tourisme et pour appuyer les organismes touristiques autochtones. Les évaluations sur le tourisme dans le parc et les possibilités présentées antérieurement sont revues et répertoriées pour relever les pratiques exemplaires et cibler les efforts futurs.
- Les options touristiques sont étudiées, y compris les partenariats avec une tierce partie qui peuvent faire intervenir une nouvelle infrastructure (comme le logement de nuit). Les initiatives de tourisme autochtone sont appuyées en priorité.
- Il y a un équilibre entre les nouveaux besoins en matière d'activités et d'infrastructure d'une part et les objectifs de conservation des ressources naturelles et culturelles du parc d'autre part, de même que les intérêts de nos partenaires autochtones.
- La capacité de soutenir la présence d'autres exploitants et la tenue d'activités supplémentaires dans les zones actuellement utilisées du parc a fait l'objet d'études.
- Parcs Canada collabore avec les groupes et organisations autochtones, la Ville de Churchill, la Province du Manitoba et les tiers exploitants dans le cadre d'initiatives de développement touristique durable.

**Objectif 2 :** Poursuivre et élargir les initiatives de communication et de promotion ciblées pour donner au public l'occasion d'apprécier ce parc sauvage éloigné, avec son patrimoine naturel et culturel, et lui donner le goût de le visiter.

*Cibles :*

- Le nombre de « visiteurs » qui participent à des activités d'apprentissage générées par des activités d'interprétation à distance et de diffusion externe continue d'augmenter.

- Des programmes mettant en lumière le patrimoine naturel et culturel du parc sont élaborés. Des messages sur les changements climatiques, les répercussions des espèces surabondantes et l'utilisation humaine continue du parc sont intégrés à ces programmes.
- On tire le meilleur parti de la technologie, et on en suit l'évolution, pour que le public puisse accéder virtuellement au parc.
- Les activités de diffusion externe et d'éducation liées aux écosystèmes, aux ressources culturelles et à l'histoire du parc intègrent les perspectives des Autochtones et sont présentées aux collectivités autochtones locales et au grand public.
- Des organismes de marketing de destinations et des partenaires, y compris des partenaires autochtones, aident à promouvoir le parc et participent à la création de produits.
- Le parc national Wapusk participe à des programmes nationaux ciblant les jeunes et d'autres publics prioritaires.
- Les partenaires autochtones participent activement à l'offre d'activités d'interprétation et d'expérience du visiteur menées par des Autochtones.
- L'interprétation du parc comprend des liens avec le lieu historique national York Factory, le lieu historique national du Fort-Prince-de-Galles et la grande région du parc national Wapusk.

### **Stratégie clé 3 : Maintenir un parc en santé pour tous**

Les Canadiens peuvent être fiers de l'intégrité des écosystèmes exceptionnels et de l'histoire culturelle du parc national Wapusk que Parcs Canada, ses partenaires autochtones, ses autres partenaires, les intervenants et les chercheurs s'efforcent de protéger.

**Objectif 1 :** Évaluer l'intégrité écologique du parc national Wapusk et communiquer les résultats.

*Cibles :*

- Le Programme de surveillance de l'intégrité écologique (2015) du parc national Wapusk est mis en œuvre.
- La production de rapports sur les mesures décrites dans le plan de surveillance est bien définie et uniforme.
- Des partenariats de recherche sont conclus pour répondre aux besoins en matière de données pour les rapports.
- Des mesures servant à surveiller l'intégrité écologique sont établies tous les cinq ans.

**Objectif 2 :** Entretenir des partenariats de recherche afin d'obtenir des données pertinentes pour les priorités de recherche du parc national Wapusk, les besoins en matière de surveillance écologique et la base de connaissances.

*Cibles :*

- Les chercheurs internes et externes utilisent couramment des méthodes de recherche et de surveillance afin d'assurer la pérennité des données.
- Les priorités de recherche pour le parc sont établies et transmises aux chercheurs et aux collectivités autochtones par l'entremise du Conseil de gestion du parc national Wapusk.
- Le nombre et l'efficacité des partenariats de recherche augmentent. On fait la promotion de l'utilisation du parc comme un extraordinaire laboratoire vivant aux fins de recherche, de surveillance et d'apprentissage, et les cas de réussite sont reproduits.
- L'utilisation du savoir traditionnel et des connaissances scientifiques crée une base de connaissances exhaustive pour appuyer la gestion et les décisions du parc.

**Objectif 3 :** Gérer les activités dans le parc national Wapusk sans compromettre l'intégrité écologique et culturelle du parc et sans qu'il y ait de répercussions néfastes durables sur les terres.

*Cibles :*

- Parcs Canada communique avec les chercheurs, les collectivités autochtones et locales et les visiteurs en ce qui concerne les activités autorisées, le zonage du parc et les secteurs vulnérables sur le plan écologique ou culturel.
- Un programme de sensibilisation du public et des voyageurs à l'intendance du parc est élaboré et sa mise en œuvre est surveillée.
- Parcs Canada, avec l'appui du Conseil de gestion du parc national Wapusk, continue d'évaluer, de surveiller et d'approuver les demandes de permis et d'utilisation du parc dans l'optique de réduire et d'atténuer les répercussions possibles.

**Objectif 4 :** Répertoire et surveiller les ressources culturelles et historiques du parc national Wapusk.

*Cibles :*

- La valeur historique et l'appartenance culturelle de toutes les ressources culturelles connues du parc font l'objet de recherches et un énoncé des valeurs des ressources culturelles est rédigé.
- Une stratégie de gestion à long terme des ressources culturelles pour l'évaluation et la surveillance des ressources culturelles est élaborée.
- On collabore avec les dépositaires du savoir autochtone et les jeunes autochtones pour continuer d'effectuer des recherches sur les noms de lieux et les récits sur les terres et les ressources du parc, et pour solliciter de l'information en vue de l'adoption de pratiques de gestion appropriées des secteurs ou des ressources vulnérables sur le plan culturel.

## 6.0 Zonage et réserve intégrale désignée

Le zonage est un outil de gestion important qui appuie la vision adoptée pour le parc en concentrant l'activité humaine dans des secteurs appropriés tout en assurant la protection des ressources écologiques et culturelles rares et vulnérables.

Le système de zonage des parcs nationaux de Parcs Canada est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité de fournir du soutien à ces activités. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

- Zone I - Préservation spéciale
- Zone II - Milieu sauvage
- Zone III - Milieu naturel
- Zone IV - Loisirs de plein air
- Zone V - Services du parc

Trois des cinq zones s'appliquent au parc national Wapusk : les zones I, II et III.

Le zonage du parc a été présenté dans ses grandes lignes dans le plan directeur précédent. Aucune donnée justifiant l'application de changements aux zones délimitées n'a été recueillie; par conséquent, le zonage reste valide et ne sera pas modifié dans le présent plan directeur.

L'éloignement du parc, les difficultés liées à l'accès physique au parc et le nombre restreint d'installations à l'intérieur du parc limitent le type et la fréquence des activités

pouvant y être pratiquées actuellement. L'accès est contrôlé par le système d'attribution de permis de recherche et par un petit nombre de licences accordées à des entreprises d'excursions privées. Le personnel de Parcs Canada et les membres du Conseil de gestion du parc national Wapusk examinent les demandes de permis et de licences et en approuvent la délivrance. Les promoteurs qui proposent des projets ou des aménagements futurs devront passer par le même processus d'examen et d'approbation.

Ils seront dirigés vers les secteurs de zone III, et auront la possibilité de faire leur propre évaluation des terres du parc avant de soumettre leur proposition.

### **Zone I – Préservation spéciale**

La zone I est la catégorie qui assure le plus de protection dans le système de zonage de Parcs Canada. Elle englobe les secteurs du parc qui abritent les meilleurs exemples des caractéristiques de la région naturelle ou qui contiennent des caractéristiques écologiques ou culturelles rares ou exceptionnelles. Cette désignation peut par ailleurs être utilisée pour protéger des secteurs qui sont trop fragiles pour supporter l'aménagement d'installations ou une forte affluence. Dans les secteurs de zone I, la préservation est la principale préoccupation en matière de gestion. L'accès et la circulation motorisés y sont interdits. La présentation des caractéristiques naturelles de ces zones peut se faire à l'extérieur des lieux.

Il y a un secteur de zone I dans le parc, situé à l'extrémité du cap Churchill (carte 2). Il a été ainsi désigné afin de protéger une petite aire vulnérable utilisée par les animaux sauvages et de veiller à ce qu'ils ne soient pas dérangés par les voyageurs (y compris lors d'excursions à bord de véhicules de toundra ou d'aéronefs).

### **Zone II – Milieu sauvage**

Les milieux sauvages de zone II visent à protéger des paysages naturels représentatifs où les visiteurs peuvent découvrir une nature où il y a très peu d'empreinte humaine et d'installations. L'expérience du visiteur dans ces secteurs est axée sur les activités non motorisées. L'accès et la circulation motorisés y sont interdits.

Il y a un vaste secteur de zone II, ainsi désigné pour veiller à ce que la majeure partie de l'aire connue de mise bas des ours polaires dans le parc demeure à l'état sauvage.

### **Zone III – Milieu naturel**

Les secteurs de zone III sont gérés comme des milieux naturels capables de supporter une gamme d'expériences offertes aux visiteurs. Ces secteurs permettent aux visiteurs de découvrir des caractéristiques naturelles et culturelles du parc et de se renseigner à leur sujet grâce à des activités de plein air récréatives et éducatives exigeant un minimum d'installations et de services.

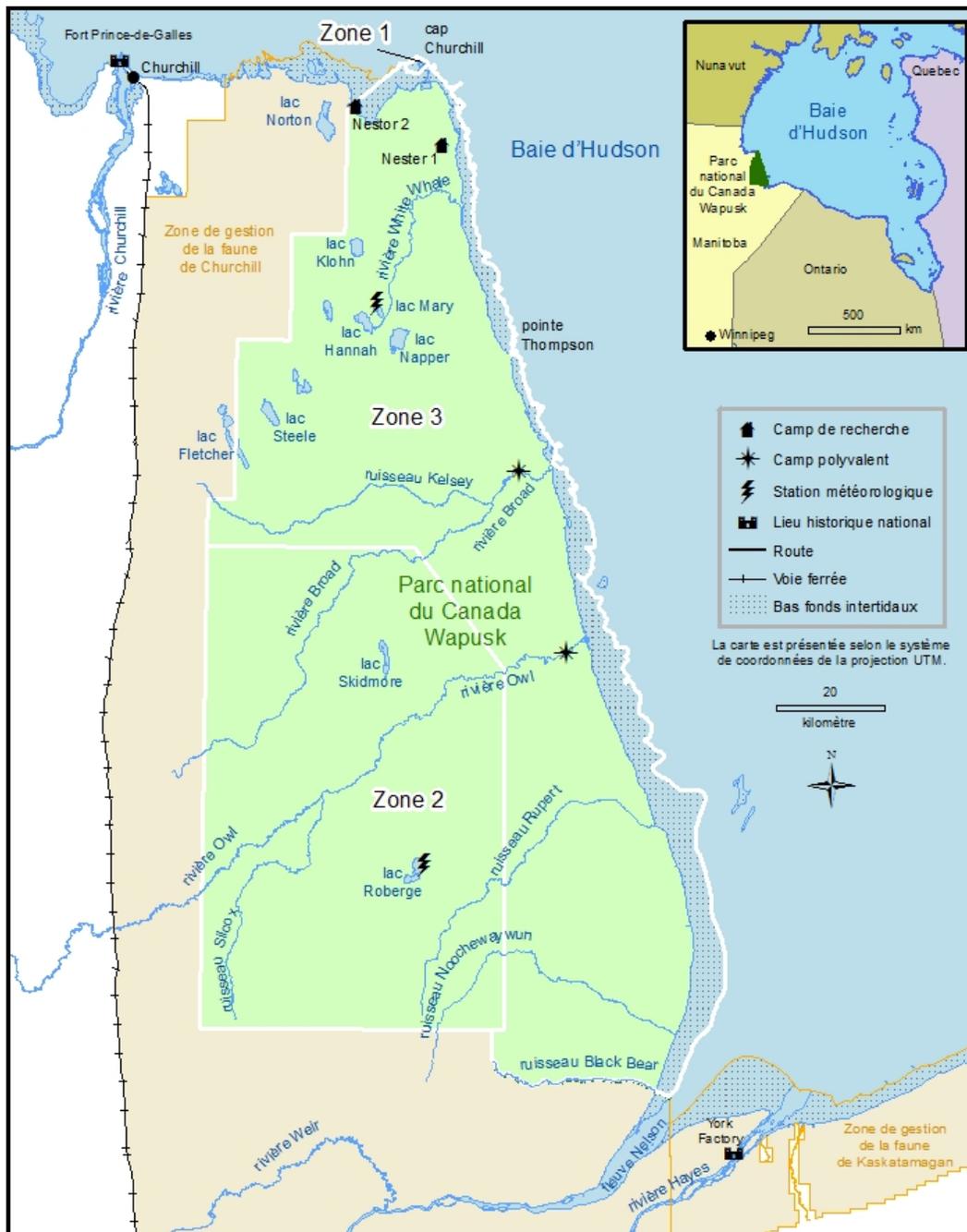
Les secteurs de zone III composent la plus grande partie du parc et visent à équilibrer le besoin de conserver le parc comme un milieu naturel et la nécessité de donner aux visiteurs l'occasion de découvrir le parc dans le cadre d'activités récréatives en plein air. La zone III contient actuellement plusieurs complexes de recherche et complexes opérationnels rustiques (terrains clôturés, cabanes, unités de traitement de l'eau potable et des eaux usées, remises), dont Nester 1, Nestor 2 et les complexes de Parcs Canada sur la rivière Broad et la rivière Owl. Dans cette zone sont permises des excursions en autoneige dans le secteur du parc à l'est de Wat'chee Lodge ainsi qu'au camp d'observation des ours polaires du cap Churchill. Les excursions aériennes se font principalement dans la partie nord du parc et les atterrissages d'aéronefs autorisés par le directeur du parc ont lieu dans le secteur du cap Churchill et près des camps de recherche.

### Zone IV – Loisirs de plein air

La désignation zone IV est utilisée pour des secteurs restreints qui peuvent supporter une utilisation plus intensive par les visiteurs et les principales installations. Ces zones permettent un accès direct aux véhicules à moteur. Il n'y a pas de secteur de zone IV dans le parc national Wapusk.

### Zone V – Services du parc

La désignation zone V est utilisée pour les secteurs qui abritent les principales fonctions opérationnelles et administratives du parc et pour les secteurs où il y a des collectivités à l'intérieur de parcs nationaux. Il n'y a pas de secteur de zone V dans le parc national Wapusk.



Carte 2 : Zonage du parc national Wapusk

## 7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (2010), tous les énoncés de gestion font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES). Le but de l'EES est d'intégrer les considérations environnementales à l'élaboration des propositions de politiques, de plans et de programmes pour favoriser la prise de décisions saines sur le plan de l'environnement. Chaque projet entrepris dans le but d'atteindre les objectifs des énoncés de gestion sur place sera examiné afin de déterminer si une évaluation des impacts est nécessaire aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) ou des textes législatifs subséquents.

L'EES a permis d'examiner les terres situées à l'intérieur des limites du parc national Wapusk ainsi que l'influence d'éventuels facteurs de stress locaux et régionaux extérieurs au parc. La période visée par l'EES est la décennie qui commence à la date de production du plan, au terme de laquelle le plan sera revu.

Parmi les principales composantes environnementales du parc figurent les milieux marins (notamment à proximité d'aires de mise bas d'ours polaires), les milieux côtiers, la végétation, la faune, l'eau douce, les sols et le pergélisol, la forêt, les espèces en péril, les ressources culturelles et les composantes de l'environnement qui ont un lien important avec l'expérience du visiteur.

La mise en œuvre du plan, parallèlement à celle des recommandations de l'EES, devrait entraîner divers effets positifs. La compréhension et la gestion des ressources naturelles et culturelles seront facilitées par la recherche et la surveillance qui se fait de plus en plus en collaboration avec des partenaires locaux et régionaux et en fonction du savoir traditionnel. L'intégration croissante des voix autochtones et du savoir traditionnel à la gestion du parc contribuera également à préserver les éléments de l'environnement qui sont importants pour l'expérience du visiteur. Les cultures ayant des liens avec le parc profiteront aussi de l'accès accru au parc et des activités de diffusion externe et de mobilisation des jeunes.

Plusieurs objectifs énoncés dans le plan directeur pourraient éventuellement entraîner des effets négatifs sur l'environnement. En effet, les objectifs qui favorisent l'ajout d'infrastructures, l'accès accru des voyageurs et l'augmentation de la recherche et des activités destinées aux visiteurs pourraient avoir une incidence négative sur les ressources culturelles et écologiques et entraîner tous ensemble un effet cumulatif sur les ressources écologiques. On prévoit que les effets escomptés de ces objectifs seront pour la plupart atténués par les stratégies et les objectifs proposés dans le plan. Plus particulièrement, les divers plans et examens proposés permettront d'évaluer les effets possibles des propositions et de tenir compte de leurs impacts cumulatifs. On s'attend à ce que la dégradation de l'habitat du râle jaune, une espèce en péril, se poursuive en raison de la surabondance de la population d'oies des neiges, une espèce indigène de la région. Les possibles effets cumulatifs associés aux objectifs du plan, combinés à d'autres facteurs de stress internes et externes qui touchent le parc, seront gérés grâce à une planification viable ainsi qu'à la mobilisation et à l'éducation des visiteurs. Les politiques en vigueur comme le zonage dans le parc, les permis de recherche et les permis commerciaux ainsi que l'évaluation des impacts des projets permettront d'atténuer encore plus les effets au besoin. Une consultation du public et des Autochtones a été effectuée dans le cadre du plan, et les commentaires reçus ont été intégrés à l'EES, selon le cas.

Le plan appuie la *Stratégie fédérale de développement durable* (thème III : Protéger la nature et les Canadiens, et thème IV : Réduire l'empreinte écologique). La mise en œuvre du Plan directeur du parc national Wapusk ne devrait entraîner aucun effet négatif important sur l'environnement.